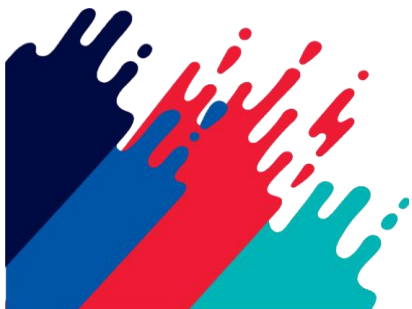




Jeux du Québec

Hiver 2021 / Été 2022



Programme des Jeux du Québec

- La **Finale des Jeux du Québec**, événement provincial regroupant des athlètes de toutes les régions et favorisant le cheminement de l'athlète vers l'excellence; elle a lieu l'hiver aux années impaires et l'été aux années paires.
- La clientèle desservie par la Finale des Jeux du Québec est la **clientèle de haut niveau** et elle est définie comme suit par Sports-Québec:
 - Athlètes qui se situent à un niveau de performance élevé de compétition.
 - La détection du talent et le cheminement possible vers l'excellence sont des objectifs de cette composante.
 - Les athlètes de haut niveau nécessitent un encadrement soutenu et étoffé.

Athlètes identifiés ESPOIR

Programme des Jeux du Québec

- Les **Jeux du Québec Régionaux** visent la participation d'un plus grand nombre d'athlètes et de sports et permettent notamment aux régions et aux athlètes de se qualifier pour la Finale des Jeux du Québec.
 - Composante de pratique sportive où les participants aspirent à la victoire à titre de champion de leur activité sur un territoire donné.
 - La compétition tend davantage à la performance qu'au jeu parce qu'elle exige de la part du participant; des capacités, des techniques, de même qu'un effort soutenu par l'entraînement et un sens de la confrontation plus développé.



Composante de la pratique sportive: Compétition

2021 – Rivière-du-Loup

Orientations des normes d'opération pour 2021

- Jeux du Québec Régionaux – clientèle compétitive
 - Apprenti 9-10 ans
 - Aspirant 11-12 ans
 - Intermédiaire 13-15 ans et 16-20 ans
- Finale provinciale des Jeux du Québec – clientèle de haut-niveau
 - Intermédiaire 13-15 ans en solo / duo / équipe
 - Intermédiaire 16-17 ans en solo / duo



Programme Défi = Sanction de compétition régionale

2021 – Rivière-du-Loup

Âge - Admissibilité

- En natation artistique, l'**âge d'un athlète** sera déterminé en utilisant la date du 31 décembre 2021 en référence.
- Il faut aussi respecter – en âge réel – la norme établie par Sports-Québec qui spécifie qu'un athlète doit:
 - Avoir 12 ans au 15 février 2021
 - Avoir 17 ans au 15 mars 2021
- C'est le **lieu de pratique sportive** qui détermine la région d'appartenance de l'athlète.

Implantation d'une nouvelle norme

À compter de 2022, la région d'appartenance d'un athlète devra obligatoirement être définie selon l'**adresse du domicile du participant**.

- Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »
- Lorsque les père et mère exercent la tutelle mais n'ont pas de domicile commun, le mineur est présumé domicilié chez celui de ses parents avec lequel il réside habituellement, à moins que le tribunal n'ait autrement fixé le domicile de l'enfant.

Détermination du lieu de résidence

Afin de déterminer le lieu d'appartenance de l'athlète, les règles suivantes doivent être prises en compte, dans l'ordre déterminé :

1. Si l'athlète a un seul lieu de résidence, la région d'appartenance sera celle où se situe le lieu de résidence ;
2. Si l'athlète a deux lieux de résidence, mais qu'un seul est précisé sur le bulletin scolaire, la région d'appartenance est celle de l'adresse qui apparaît sur le bulletin scolaire ;
3. Si le bulletin scolaire de l'athlète comporte deux lieux de résidences dans la même région, la région d'appartenance est celle où se trouve l'adresse du domicile ;
4. Si le bulletin scolaire de l'athlète comporte deux lieux de résidences dans deux régions différentes et que l'école fréquentée se trouve dans l'une des deux régions, la région d'appartenance est celle où se situe l'école fréquentée ;
5. Si le bulletin scolaire de l'athlète comporte deux lieux de résidences qui se situent dans une autre région que l'école fréquentée, il revient à l'athlète de préciser dans quelle région se situe son domicile ; sa région d'appartenance est celle où se situe son domicile.

Demande de changement -Jeux d'été

Avantages

- Mise en place d'équipes régionales;
- Augmentation du nombre d'athlètes pouvant participer aux Jeux;
- Révision du calendrier de compétitions provinciales qui permettra une meilleure progression annuelle;
- Révision de la norme d'opération de la natation artistique qui permettra de mieux rencontrer les objectifs de la Finale provinciale des Jeux du Québec.



Admissibilité du sport - Jeux du Québec

Tenue des Jeux du Québec Régionaux

- L'année précédent la tenue de la Finale provinciale des Jeux du Québec;
- L'année de la Finale provinciale des Jeux du Québec.

2019-2020	2020-2021	2021-2022
Jeux régionaux Janvier 2020	Jeux régionaux Janvier 2021	
	Finale provinciale Hiver 2021	
	CAMPS régionaux Été 2021	Jeux régionaux Été 2022
		Finale provinciale Été 2022

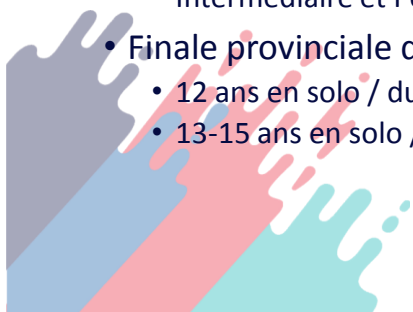


Finale provinciale en 2022 Drummondville – Rimouski - Châteauguay

Orientations des normes d'opération pour 2022

- Jeux du Québec Régionaux – clientèle compétitive
 - Apprenti 9-10 ans
 - Aspirant 11-12 ans
 - Intermédiaire et Performance 13-15 ans
- Finale provinciale des Jeux du Québec – clientèle de haut-niveau
 - 12 ans en solo / duo
 - 13-15 ans en solo / duo / équipe

Avoir 12 ans au 15 juillet 2022



**NATATION
ARTISTIQUE
QUÉBEC** 



MERCI DE VOTRE
ATTENTION !